

Code D'éthique et De Conduite

OUR JOURNEY
FOR GOOD


Benefit
by frulact

frusenses  frulact

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ces dernières années ont été des années de transformation et de croissance pour le Groupe Frulact.

Nous considérons que la croissance est essentielle pour créer plus d'emplois, générer plus de richesses,

permettre plus d'investissements et atteindre plus de clients partout dans le monde, mais nous ne

remplirons notre mission que si cette croissance est soutenue par la culture et les principes d'Éthique et de Conduite qui ont toujours caractérisé le Groupe Frulact, notamment :

- a) Le respect de nos gens ;
- b) La rigueur de la procédure et le respect de la Planète ;
- c) Le partage de valeur ;
- d) La communication transparente et véridique.

Nous souhaitons par conséquent que le Code d'Éthique et de Conduite soit un guide de référence pour tous ceux qui interagissent avec Frulact. Il doit être lu attentivement, ses destinataires devant s'assurer qu'ils comprennent les obligations qui en découlent.



À nos collaborateurs, nous tenons à dire que nous croyons que, dans toutes vos décisions, vous cherchez à contribuer au bien commun. Mais nous savons que tout au long de votre parcours professionnel chez Frulact, vous serez confrontés à plusieurs reprises à des situations qui soulèvent des doutes. Nous souhaitons que dans ces moments-là vous utilisiez ce document pour vous assurer que vos décisions seront prises en fonction des engagements pris. Si, malgré tout, vous avez encore des doutes, n'hésitez pas à contacter le Conduct Committee.

Nous avons choisi de diffuser publiquement ce document parce que nous voulons que tous

connaissent les principes éthiques et de bonne conduite qui nous gouvernent. Nous souhaitons ainsi les promouvoir auprès de nos parties prenantes externes et souligner que nous sommes disponibles pour travailler en partenariat pour mettre en œuvre de manière transversale ces principes dont nous considérons qu'ils contribuent à un marché plus équitable et plus respectueux des personnes et de la planète.

La Commission Exécutive du Groupe s'engage à assurer la diffusion correcte et la compréhension du Code et à contrôler les performances éthiques du Groupe en cherchant son amélioration continue.

Nous continuerons à travailler ensemble, en recherchant l'excellence et l'éthique dans tout ce que nous faisons.

Merci de faire partie de ce voyage !

THE EXECUTIVE COMMITTEE

Dinorah Mandic | CEO

Clara Meira | CINO – Fruit Prep

Luís Amaral | CFO

Paulo Leal | CMO

Rogério Silva | COO

INDEX

1. Notre Code D'Éthique et de Conduite	5
Encadrement	5
Conduct Committee	6
Questions Fréquentes	6
2. Nos Principes D'Éthique et de Conduite	10
2.1 Respect de Nos Gens	10
1 Respect des personnes	10
2 Sécurité et Santé au travail	11
3 Relation contractuelle équitable	12
4 Formation	12
2.2 Rigueur dans le Processus et Respect de la Planète	13
1 Qualité et Sécurité alimentaire	13
2 Respect des matières premières	14
3 Utilisation efficace de la Nature	14
2.3 Partage de Valeur	14
1 Relations de Confiance	14
2 Promotion des droits humains	15
3 Glocal Global avec adaptation au local	16
4 Prise de décision légale, équitable et impartiale	16
5 Dons et cadeaux	17
6 Utilisation de biens et services	18
7 Satisfaction des clients	18
8 Respect des concurrents	19
9 Soutien à la communauté	19
2.4 Communication Transparente et Sincère	20
1 Parler d'une seule voix	20
2 Confidentialité et Protection des données	21
3 Protection de la Propriété Intellectuelle et Industrielle	22
3. Mensagem do Conduct Committee	23

1 ● NOTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

Encadrement

Nous considérons que toute entité ou personne agissant au nom du Groupe Frulact est considérée comme une partie prenante et est contractuellement tenue de se conformer au contenu du Code d'Éthique et de Conduite, et d'agir de manière cohérente avec les engagements pris par le Groupe Frulact.

Nous voulons que tous se sentent motivés à :

- s'acquitter de leurs fonctions conformément à ces principes,
- demander des conseils en cas de doute,
- communiquer chaque fois qu'ils identifient une situation non conforme.

Le Code s'applique à toutes les entités qui, directement ou indirectement, sont détenues par des entreprises du Groupe Frulact et renforcent le respect de toutes les lois et normes applicables dans les zones géographiques où celui-ci est présent. En ce sens, celui-ci sera ajusté chaque fois que cela est jugé nécessaire afin de se conformer à la législation et aux normes en vigueur dans chacune des zones géographiques où les entreprises du Groupe sont implantées.

Les engagements exprimés dans ce document sont complétés par d'autres documents du Groupe, comme la Politique du Système de gestion intégrée ou le Manuel du Collaborateur.

Ce Code peut être revu et mis à jour à tout moment, en fonction des besoins pratiques ou juridiques qui se présentent.

Conduct Committee

Le Conduct Committee est la structure interne dont la mission est de promouvoir la diffusion et de garantir la mise en œuvre appropriée du Code d'Éthique et de Conduite.

Il est constitué du :

- Global Head of FruPeople – Rita Pereira
- Legal & Compliance Coordinator – Luís Cantista
- Planning Control Specialist – Nathalie Marcos

Ses fonctions sont :

- Proposer des modifications au Code d'Éthique et de Conduite, en reconnaissant que celui-ci est un document dynamique qui peut être amélioré pour contribuer au bien commun.
- Assurer le bon fonctionnement des outils de communication associés au Code d'Éthique et de Conduite, notamment en veillant au respect des normes légales en matière de traitement des informations et à l'inexistence de représailles.
- Clarifier les doutes sur le Code d'Éthique et de Conduite qui lui sont envoyés par n'importe quelle partie prenante, en recourant si nécessaire à un soutien interne ou externe afin de garantir le respect du Code et de la législation en vigueur dans la zone géographique.
- Recevoir, analyser et transmettre les situations de suspicion de non-conformité au Code d'Éthique et de Conduite.
- Signaler immédiatement à la Commission Exécutive les situations graves, en protégeant toujours ceux qui les signalent et les personnes impliquées dans la procédure.
- Préparer un rapport global qui sera analysé par la Commission Exécutive afin que des mesures soient mises en œuvre pour permettre au Groupe Frulact d'améliorer son activité.

Questions fréquentes

1. POURQUOI LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE ?

Le Code d'Éthique et de Conduite définit la manière dont le Groupe Frulact est censé agir face à ses engagements et responsabilités envers toutes les Parties prenantes, notamment : les actionnaires et les organes de direction, les collaborateurs, les stagiaires, les organisations gouvernementales, les clients, les fournisseurs, les institutions financières, les partenaires, la communauté et la planète. Le Code reflète les engagements du Groupe Frulact, en définissant les critères d'action que ses Parties prenantes doivent exiger au sein de l'entreprise et lors de ses relations avec l'extérieur.

2. À QUI S'ADRESSE LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE ?

Il s'adresse à toutes les Parties prenantes : entités et personnes ayant des liens contractuels, économiques, institutionnels et/ou sociaux, avec le Groupe Frulact. Toutes les Parties prenantes du Groupe Frulact doivent lire et comprendre le

Code

d'Éthique et de Conduite afin de garantir son application dans l'ensemble des activités du Groupe.

3. COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE ?

Le Code d'Éthique et de Conduite est accessible à toutes les Parties prenantes sur notre site Internet : <https://frulact.com/pt-pt/o-nosso-grupo/etica-empresarial/>
Il est également disponible sur l'intranet pour les collaborateurs du Groupe Frulact.
Au moment de leur entrée dans le Groupe Frulact, tous les collaborateurs sont invités à lire le Code. Chaque fois que cela est jugé pertinent, notamment lorsqu'une nouvelle révision du document a lieu, des actions de formation et de diffusion sur ce Code seront organisées pour les collaborateurs.

4. EN CAS DE DOUTE, COMMENT AGIR ?

Bien qu'il identifie les éléments essentiels d'un comportement éthique en accord avec la culture du Groupe Frulact, le Code ne répond pas à toutes les situations de doutes. En cas de doute et avant de prendre une décision sur comment procéder, consultez les équipes ayant des connaissances techniques pour obtenir des éclaircissements.

Vous sentir confiant et en accord avec l'éthique de votre décision étant important, n'hésitez pas à clarifier certaines questions.

5. DANS DES SITUATIONS DE NON-CONFORMITÉ ÉVENTUELLE AVEC LE CODE, COMMENT AGIR ?

Chaque fois qu'elle constate qu'un engagement n'a pas été respecté, toute partie prenante est tenue de signaler la situation qui sera ensuite analysée.

Tout comportement non conforme au présent Code, notamment des comportements inappropriés, irrespectueux envers les autres ou les institutions qu'ils représentent, est considéré comme une situation de non-conformité.

Il est important que le signalement soit fait dès que possible et de manière claire et transparente, en essayant d'anticiper et de clarifier tous les doutes qui pourraient surgir afin de réduire l'impact de la non-conformité.

6. COMMENT PUIS-JE SIGNALER UNE SITUATION DE NON-CONFORMITÉ ?

Il est possible de signaler une situation à Frulact par écrit ou verbalement via le Dispositif d'Alertes internes de Frulact (site Internet).

Toute personne souhaitant signaler une situation de non-conformité pourra demander une réunion avec au moins l'un des membres du Conduct Committee pour lui faire part de la situation, mais l'alerte devra toujours être transcrite (ou dictée) sur le Dispositif (avec le

situation, mais l'alerte devra toujours être transcrite (ou dictée) sur le Dispositif (avec le soutien de la personne présente à la réunion).

Toutes les alertes (écrites ou verbales) sont confidentielles et peuvent être faites anonymement.

Chaque alerte se verra attribuer un code, ce qui contribue à garantir la protection de toutes les personnes impliquées, le lanceur d'alerte pouvant toujours suivre l'état de son signalement grâce aux moyens mis à sa disposition par le Dispositif.

Seul le Conduct Committee aura accès au contenu des alertes.

7. COMMENT UNE SITUATION SIGNALÉE EST-ELLE ANALYSÉE ?

Lorsqu'il reçoit un signalement sur une situation, le Conduct Committee :

- accuse réception de l'alerte dans les 7 (sept) jours suivant la réception de l'alerte ;
- Dans le cas des alertes non anonymes, les informations sont traitées de manière à garantir la confidentialité de la personne qui signale la situation ;
- Analyse les informations reçues et s'efforce de clarifier les doutes techniques auprès des secteurs concernés ;
- Si nécessaire, écoute les personnes / équipes / entités impliquées dans la situation en cherchant à comprendre les doutes qu'il a pu soulever et la manière dont celles-ci ont été résolues ;
- Prend toutes les mesures qui sont considérées appropriées ;
- Rédige un rapport sur la situation analysée, avec des recommandations et des mesures à adopter ;
- Garantit la mise en œuvre en temps voulu des mesures adoptées qui, le cas échéant, pourront inclure l'ouverture d'une procédure disciplinaire et de procédures civiles et/ou pénales ;
- Communique les mesures mises en œuvre à toutes les entités concernées.

8. COMMENT ESSAYONS-NOUS DE PROTÉGER LES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS D'ANALYSE ?

Toutes les alertes sont cryptées.

Les alertes ne sont partagées qu'avec les personnes nécessaires au processus d'analyse.

Toute personne signalant une situation peut le faire anonymement via le Dispositif d'Alertes internes sur le site Internet de Frulact.

Si l'alerte n'est pas faite anonymement, seul le Conduct Committee connaît l'identité de la personne qui a signalé la situation.

Frulact n'encourage aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne ayant

signalé une situation confirmée de non-conformité. La personne qui ne fait que signaler, mais qui n'a pas été impliquée dans l'action signalée et confirmée, ne peut être lésée de quelque manière que ce soit, notamment moyennant une suspension, un licenciement, une rétrogradation, un transfert de fonctions, une réduction de salaire, la coercition, un traitement injuste.

Le lanceur d'alerte ne doit pas utiliser le dispositif d'alertes interne de manière inappropriée, en encourageant les dénonciations fausses et malhonnêtes. Nos collaborateurs s'engagent à utiliser le Dispositif d'Alerte interne de manière intègre, sincère et éthique.

Toute personne signalant une situation de non-conformité a droit à :

- la confidentialité de son identité (sauf si sa divulgation est requise par la loi) ;
- des informations sur la réception de son alerte (dans un délai de 7 jours) ;
- des informations sur l'avancée et les résultats de l'enquête (le délai pour informer un lanceur d'alerte des progrès réalisés ne pourra excéder trois mois).

Pour garantir que tous auront la possibilité de clarifier leur comportement et d'expliquer leur motivation, tous les intervenants doivent être clairement identifiés.

La garantie de l'anonymat de toutes les personnes impliquées ne peut pas remettre en cause l'obligation de :

- fournir plus d'informations au cours de l'enquête
- coopérer avec le Conduct Committee et le soutenir afin de garantir le plein respect du Code d'Éthique et de Conduite.

Le manquement à cette obligation peut d'ailleurs être considéré comme une situation de manquement au code.

9. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UN NON-CONFORMITÉ CONFIRMÉE ?

Dans une situation confirmée de non confirmée, nonobstant la réalisation des procédures pénales et civiles applicables :

- des procédures de censure interne pourront être engagées conformément aux procédures du Groupe ;
- les mesures nécessaires doivent être prises pour vérifier la mise en œuvre des actions correctives et préventives afin de garantir que cela ne se reproduise pas ;
- des mesures ayant un impact sur les relations commerciales et/ou de partenariat avec les Parties prenantes externes doivent être prises.

Pour plus d'informations sur le Dispositif d'Alertes internes, voir le Guide joint au présent Code.

2 ● NOS PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

2.1 RESPECT DE NOS GENS

1. RESPECT DES PERSONNES

Engagement du Groupe Frulact

Nous promovons des relations cordiales et coopératives et garantissons l'intégrité et la dignité sur le lieu de travail.

Nous offrons des opportunités d'emplois identiques à tous les collaborateurs sur la base de leurs performances professionnelles et de leurs qualifications.

Nous offrons un environnement de travail où tous sont traités de manière identique, équitable, digne et respectueuse. Nous n'acceptons pas les comportements discriminatoires fondés sur l'âge, l'ethnie, la race, la couleur, la nationalité, l'état de santé, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, les convictions religieuses, les convictions politiques, l'appartenance à un parti ou à un syndicat. Tout type de harcèlement verbal ou physique, y compris le harcèlement moral et/ou sexuel, est interdit.

Nous promovons un environnement de travail où tous les collaborateurs se sentent à l'aise pour poser des questions liées au Code d'Éthique et de Conduite.

Engagement de nos collaborateurs

Dans l'exercice de nos fonctions, nous nous engageons à respecter les règles de base de la convivialité, de la coopération et du respect mutuel, en promouvant le respect des règles de politesse et de courtoisie dans nos rapports avec les autres, quelle que soit leur identité.

Nous cherchons à :

- être intègres et honnêtes ;
- communiquer de manière claire et transparente ;
- coopérer avec tous sur le lieu de travail pour construire un bien commun ;
- ne discriminer personne pour quelque raison que ce soit ;
- être humbles et reconnaître la nécessité d'apprendre, de corriger et d'être corrigé ;
- garantir le respect mutuel, la loyauté, la coopération et l'honnêteté.

Nous nous engageons à faire un signalement chaque fois que nous considérons que l'environnement de travail ne respecte pas les principes énoncés dans ce Code.

2. SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Engagement du Groupe Frulact

Au sein du Groupe Frulact, la sécurité est une valeur fondamentale qui imprègne toutes nos décisions et nos actions.

Au-delà du simple respect des normes, nous nous engageons à atteindre l'excellence, en favorisant la création d'un espace qui non seulement protège, mais inspire également la confiance et le bien-être.

Nous évaluons les risques en permanence, en veillant à ce que toutes les zones de travail soient contrôlées et adaptées pour éviter les accidents.

Nous encourageons les observations de sécurité à faire partie de notre processus, ce qui nous permet d'identifier les opportunités d'amélioration et de garantir que chaque collaborateur agit de manière sûre et responsable.

Nous pensons que la sécurité est une responsabilité collective qui dépend de la participation active de tous, de la transparence et de la volonté de collaborer.

Nous créons les conditions nécessaires pour que chaque voix soit entendue et chaque idée valorisée.

Nous sommes constamment à la recherche de nouvelles opportunités d'apprentissage, d'adaptation et d'amélioration. Grâce à la formation continue, à des pratiques d'excellence et au partage d'expériences.

Nous sommes déterminés à créer non seulement un espace de travail sûr, mais également une culture du respect et de l'empathie. Le bien-être de chaque collaborateur est une priorité, chacune de nos actions reflétant notre engagement en matière d'éthique, d'intégrité et de durabilité.

Engagement de nos collaborateurs

Nous reconnaissons que nous jouons un rôle essentiel dans la création d'un environnement de travail sûr et sain.

Dans notre vie quotidienne, nous sommes responsables de nos actes et vigilants quant aux risques auxquels nous sommes exposés.

Nous nous appuyons sur un dialogue ouvert et une collaboration où tous contribuent de manière positive !

Nous nous engageons à participer de manière active et transparente aux actions de sécurité : participation aux actions de formation et de sensibilisation, partage des situations à risque et identification des propositions d'amélioration.

Nous prenons soin de notre sécurité et de celle de tous !

3. RELATION CONTRACTUELLE ÉQUITABLE

Engagement du Groupe Frulact

Nous garantissons que le processus de recrutement est fondé sur des critères de qualifications personnelles et professionnelles. Aucun candidat ne peut être exclu d'avance parce qu'il fait partie de la famille directe ou est le partenaire d'un collaborateur du Groupe Frulact. L'embauche au sein du Groupe Frulact se fait toujours dans le respect de la législation locale, en promouvant les valeurs et des droits humains fondamentaux.

En aucun cas nous n'embaucherons une personne contre sa volonté ou d'un âge inférieur à celui autorisé par la législation locale.

En tout état de cause, le Groupe Frulact pourra conserver les documents personnels du collaborateur, y compris ses documents d'identité et/ou son permis de travail.

Ces critères sont appliqués à tous les aspects de la relation contractuelle avec le Groupe Frulact, y compris la rémunération, l'évaluation des performances, les promotions et les transferts.

Engagement de nos collaborateurs

Chaque fois que nous en avons connaissance, nous nous engageons à informer la direction de FrUPeople de la candidature d'un membre de la famille ou d'un partenaire à un poste vacant au sein du Groupe Frulact, en garantissant que nous ne sommes pas impliqués dans le processus de prise de décision;

4. FORMAÇÃO

Engagement du Groupe Frulact

Nous nous engageons à fournir aux collaborateurs les conditions nécessaires pour qu'ils puissent participer activement et régulièrement à des actions de formation.

Nous pensons que la formation est un vecteur de promotion :

- de l'épanouissement de nos collaborateurs ;
- du respect des exigences en matière de qualité, d'environnement et de sécurité alimentaire de nos produits ;

- de la connaissance des principaux dangers et risques pour la santé et la sécurité au travail ;
- du respect de la législation, des normes et des procédures.

Engagement de nos collaborateurs

Nous reconnaissons l'importance de la formation, raison pour laquelle nous nous engageons à :

- assurer notre participation active aux actions qui nous sont proposées ;
- fournir les conditions nécessaires pour que tous, y compris nos subordonnés, puissent participer activement aux actions qui leur sont proposées.

2.2 RIGUEUR DANS LE PROCESSUS ET RESPECT DE LA PLANÈTE

1. QUALITÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Engagement du Groupe Frulact

Notre première responsabilité est de garantir la Qualité et la Sécurité alimentaire de nos produits. Dans toutes nos unités, nous nous conformons à la législation locale et suivons les normes les plus strictes en matière de Qualité et de Sécurité alimentaire.

Si nous identifions un incident susceptible de mettre en péril les exigences de Qualité et de Sécurité alimentaire de nos produits, nous agissons immédiatement pour garantir la sécurité alimentaire afin de minimiser au maximum l'impact possible sur les clients et les consommateurs.

Nous encourageons un engagement identique de la part de toutes les Parties prenantes.

Engagement de nos collaborateurs

Nous sommes tous conscients qu'il est de notre devoir de garantir la Qualité et la Sécurité alimentaire de nos produits.

Nous nous engageons à garantir le respect des exigences en matière de Qualité et de Sécurité alimentaire dans toutes nos actions, y compris celles de gestion, et tout au long de la chaîne de valeur : de l'approvisionnement à la conception, en passant par la production, l'expédition et le transport.

Nous sommes conscients et restons vigilants quant aux principaux facteurs de risque et d'incidents qui peuvent compromettre la Qualité et la Sécurité des aliments. Si nous identifions un incident pouvant mettre en péril cette exigence, nous agissons immédiatement et signalons la situation à nos supérieurs hiérarchiques.

2. RESPEITO PELAS MATÉRIAS PRIMAS

Engagement du Groupe Frulact

Nous nous efforçons de sélectionner les meilleurs producteurs et fournisseurs de matières premières/services.

Nous partageons avec les fournisseurs les connaissances que nous avons acquises grâce à notre xpérience, en recherchant une culture de l'amélioration continue des pratiques de traitement.

Engagement de nos collaborateurs

Nous reconnaissons l'importance de nos fournisseurs et, en tant que représentants du Groupe Frulact, nous nous engageons à les traiter avec respect et dignité.

3. UTILISATION EFFICACE DE LA NATURE

Engagement du Groupe Frulact

Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de notre activité :

- Nous mettons en œuvre des mesures qui garantissent l'utilisation efficace des ressources naturelles.
- Nous sensibilisons nos collaborateurs à l'importance de l'utilisation efficace des ressources naturelles.
- Nous encourageons la définition et le suivi des objectifs environnementaux dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nos indicateurs et paramètres environnementaux sont accessibles au public dans le rapport de durabilité.

Engagement de nos collaborateurs

Nous veillons à promouvoir l'utilisation efficace de toutes les ressources naturelles. Nous encourageons la réduction de la consommation, la réutilisation et le recyclage.

2.3 PARTAGE DE VALEUR

1. RELATIONS DE CONFIANCE

Engagement du Groupe Frulact

Toutes nos Parties prenantes externes, notamment nos clients et nos fournisseurs, sont considérées comme nos partenaires.

Nous promovons des relations de confiance fortes et durables au sein du Groupe Frulact, fondées sur une relation à la communication transparente et sincère. Citons, en particulier :

- Corruption : nous n'acceptons aucune forme d'interaction dans laquelle une offre ou une promesse de biens ou de services est faite, directement ou indirectement, à l'une des personnes impliquées afin d'obtenir un avantage indu pour l'entreprise, pour soi-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne
- Fraude : nous n'acceptons aucun type de comportement malhonnête visant à obtenir un avantage ou pouvant causer des préjudices à une autre personne.
- Blanchiment de capitaux : nous n'acceptons aucune situation visant à dissimuler l'origine criminelle de capitaux, de biens ou de produits.

Engagement de nos collaborateurs

Nous sommes conscients que chaque fois que nous prenons contact avec un partenaire, nous contribuons à renforcer les relations de confiance avec le Groupe Frulact. Nous devons donc agir conformément aux valeurs de respect, d'honnêteté et d'intégrité du Groupe Frulact.

2. PROMOTION DES DROITS HUMAINS

Engagement du Groupe Frulact

Nous nous engageons à veiller au respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la législation locale qui encourage le respect de cette Déclaration. Nous agissons avec une totale intégrité et encourageons :

- la condamnation du travail esclave ou forcé et de la traite des êtres humains, notamment pour rembourser des dettes ;
- la condamnation du travail des enfants et l'utilisation d'enfants soldats ;
- la condamnation des contrats de travail qui forcent l'exploitation humaine ou limitent la liberté humaine ;
- la condamnation du recrutement illégal, coercitif ou frauduleux ;
- la liberté d'association ;
- la non-discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion, la situation économique, la santé ou autre ;
- la condamnation des situations de tous les types de harcèlement ou d'abus : sexuel, psychologique ou verbal.

Nous reconnaissons que nos Parties prenantes externes, notamment les fournisseurs et les clients, sont des entités indépendantes du Groupe Frulact, mais nous les encourageons à partager eux aussi ces valeurs fondamentales de respect de l'être humain et de la planète.

Le non-respect de ces valeurs, même par une partie prenante externe, peut affecter la réputation du Groupe Frulact et le niveau de confiance sur le marché.

Engagement de nos collaborateurs

Nous nous engageons à ne tolérer aucune situation violant la Déclaration des droits de l'homme. Nous nous engageons à signaler toutes les situations dans lesquelles nous identifions un manque de respect envers un être humain ou la planète, quel qu'en soit l'auteur.

Si nécessaire, nous agissons immédiatement pour garantir l'intégrité des personnes et de la planète.

3. GLOCAL GLOBAL AVEC ADAPTATION AU LOCAL

Engagement du Groupe Frulact

Le Groupe Frulact est certifié par différentes réglementations dans différents pays et met en œuvre de bonnes pratiques de forme transversale dans toutes les unités du Groupe. Les organes de direction du Groupe Frulact garantissent que toutes les décisions sont prises de manière globale, mais en fonction de la réalité locale, en garantissant le respect de la législation et de la réglementation locale.

Nous sommes indépendants des institutions publiques et des partis politiques.

Nous nous engageons à coopérer avec les autorités publiques et les communautés locales, en faisant preuve d'une entière disponibilité et ouverture pour contribuer à l'amélioration de l'environnement juridique de nos activités.

Engagement de nos collaborateurs

En tant qu'entreprise à la présence globale, et reconnaissant la valeur et l'importance de la diversité dans notre croissance et dans la culture du Groupe Frulact, nous nous engageons à promouvoir la diversité et à comprendre ainsi qu'à respecter les différences existantes dans tous les pays.

4. PRISE DE DÉCISION LÉGALE, ÉQUITABLE ET IMPARTIALE

Engagement du Groupe Frulact

Nous encourageons tous les processus de décision à être faits :

- de forme légale : en respectant toute la législation locale et les meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
- de forme équitable : en garantissant le paiement de la juste valeur des biens ou des services que nous achetons ou vendons.
- de manière indépendante et impartiale, en d'autres termes, sans être influencés par des facteurs autres que ceux directement liés au processus.

En ce sens, en cas de conflit d'intérêts, nous nous engageons à promouvoir la mise à l'écart de tout collaborateur impliqué dans le processus de prise de décision qui a un intérêt personnel ou économique qui entre en conflit ou peut être compris comme conflictuel avec les intérêts de notre entreprise. Nous cher-

chons

ainsi à garantir une capacité de décision qui assure le bien commun.

Son intervention directe ne sera autorisée qu'en cas de stricte nécessité et, de préférence, doit être validée par les autres éléments du Groupe Frulact.

Engagement de nos collaborateurs

Nous ne pouvons en aucun cas entreprendre des actions pouvant être interprétées par nos interlocuteurs comme du trafic d'influence, de la corruption, de la fraude, du conflit d'intérêts ou de blanchiment de capitaux. En ce sens, nous ne pouvons pas proférer de menaces mettant en péril l'intégrité d'une personne ou d'une entité avec laquelle nous négocions ni offrir des biens ou des services qui ne sont pas directement liés au processus en question.

Nous nous engageons à informer les dirigeants chaque fois que nous sommes impliqués dans un processus de prise de décision qui implique, directement ou indirectement, toute entité avec laquelle nous collaborons ou avons collaboré personnellement ou avec des personnes avec lesquelles nous sommes ou avons été liés par des liens de parenté ou d'amitié. Nous reconnaissons également que ce type de pratiques, y compris au niveau personnel, peuvent porter gravement atteinte à la réputation du Groupe Frulact.

5. DONS ET CADEAUX

Engagement du Groupe Frulact

Le Groupe Frulact encourage ses collaborateurs à ne pas être impliqués dans des actions visant à recevoir ou à donner des bénéfices ou des avantages à l'entreprise, aux collaborateurs ou à des tiers. Cela inclut toutes les pratiques contraires à l'éthique ou aux devoirs de la fonction, telles que les pots-de-vin, la corruption, l'extorsion, la réception indue, le trafic d'influence ou le détournement de fonds.

Nous garantissons toujours le respect de la législation locale et adaptons notre comportement aux us et coutumes des pays dans lesquels nous sommes présents.

Engagement de nos collaborateurs

Nous refusons expressément d'être impliqués dans tout type de corruption, d'extorsion, de réception indue, de trafic d'influence, de fraude ou de blanchiment de capitaux.

Chaque fois que nous sommes confrontés à une situation de réception ou de don qui nous sont adressés personnellement ou par le biais d'un intermédiaire par une partie prenante du Groupe Frulact, nous devons nous assurer de la conformité avec ce Code d'Éthique, en veillant à ce que ceux-ci ne nous influencent pas ou n'altèrent pas notre prise de décision dans les processus dans lesquels nous sommes impliqués. Les dons et les offres de cadeaux, de services de divertissement, de services d'hospitalité sont entre autres considérés dans ce cadre.

Lorsque le refus de ces offres peut constituer un manque de respect, le collaborateur doit analyser avec son supérieur et FruPeople la meilleure façon de procéder, en privilégiant l'intégration de ces offres à nos actions de soutien à la communauté.

6. UTILISATION DE BIENS ET SERVICES

Engagement du Groupe Frulact

Le Groupe Frulact met à la disposition de ses collaborateurs divers équipements et services destinés à un usage professionnel, notamment :

- des équipements de protection individuelle
- des technologies de production ou liées à des activités de soutien à la production
- des équipements informatiques tels que des ordinateurs, des imprimantes et des téléphones portables
- des véhicules
- un e-mail professionnel
- des services d'accès à Internet

Des règles spécifiques sont définies pour l'accès à ces biens et services et sont présentées aux collaborateurs lorsqu'ils y ont accès. Établir ces règles permet au Groupe Frulact de protéger ses collaborateurs et ses activités. En cas de doutes concernant leur utilisation, n'hésitez pas à contacter les responsables qui se tiennent à votre disposition pour vous fournir les clarifications nécessaires.

Engagement de nos collaborateurs

Nous nous engageons à utiliser les biens et services auxquels nous avons accès conformément aux règles qui nous ont été présentées afin de promouvoir notre sécurité, celle de nos collègues ainsi que celle du Groupe Frulact.

Nous reconnaissons que l'utilisation de ces équipements à des fins personnelles doit se faire exclusivement aux fins énoncées dans les règles définies et réduite au minimum nécessaire pour assurer notre confort et notre bien-être, en garantissant toujours la sécurité de tous.

7. SATISFACTION DES CLIENTS

Engagement du Groupe Frulact

Nous nous engageons à fournir des produits et des services conformes aux normes de qualité établies avec nos clients.

Nous garantissons au client l'accès à toutes les informations dont il a besoin :

- en respectant la législation en vigueur ;
- en respectant la confidentialité des informations ;
- en garantissant le respect des conditions convenues.

Ces informations seront notamment fournies lors de la fourniture d'informations et du traitement des réclamations.

Engagement de nos collaborateurs

Nous traitons tous les représentants des clients avec professionnalisme, cordialité, respect et loyauté, quel que soit leur niveau hiérarchique ou leur responsabilité.

Nous nous engageons à ne jamais faire d'offres de biens ou de services si :

- elles ne sont pas au préalable approuvées par le supérieur ;
- elles ne sont pas faites au nom du Groupe Frulact ;
- elles ne sont pas liées à l'activité.

8. RESPECT DES CONCURRENTS

Engagement du Groupe Frulact

Nous encourageons une concurrence loyale et saine, soutenue par des relations respectueuses et qui sont conformes à la législation et aux critères du marché.

Nous n'adoptons pas de pratiques anticoncurrentielles, y compris la fixation des prix, la coordination avec des concurrents et la discrimination de clients et de fournisseurs. Nous n'embauchons aucune entité, y compris des collaborateurs potentiels, qui sont couverts par un contrat de non-concurrence en vigueur.

Engagement de nos collaborateurs

Nous traitons toujours les représentants de nos concurrents avec respect et cordialité, en garantissant que nous protégeons Frulact et ses représentants. Lorsque de tels contacts existent, nous les partageons en interne avec transparence.

En tant que collaborateurs de Frulact, nous ne nous engageons pas dans des activités qui sont concurrentes de celles développées par toute entité du Groupe Frulact. Nous savons qu'à la fin de notre relation contractuelle, nous devons toujours respecter et protéger le savoir-faire et la propriété intellectuelle du Groupe.

9. SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

Engagement du Groupe Frulact

Nous reconnaissons que les bénéfices de notre activité sont également le résultat de la manière dont nous nous intégrons au sein des communautés où nous sommes présents. Nous nous engageons à rechercher et à identifier des opportunités qui nous permettent de rendre à la communauté ce qu'elle nous a donné. Nous cherchons à aligner ces actions sur les objectifs de durabilité du Groupe Frulact qui sont communiqués dans notre rapport.

Engagement de nos collaborateurs

Dès que nous avons connaissance d'un besoin au niveau local en accord avec les objectifs de durabilité du Groupe Frulact, nous nous engageons à le communiquer à l'équipe FruPeople chargée du suivi de la demande.

2.4 COMMUNICATION TRANSPARENTE ET SINCÈRE

1. PARLER D'UNE SEULE VOIX

Engagement du Groupe Frulact

Nous voulons que l'image interne et externe du Groupe Frulact soit intègre et cohérente avec notre culture. Nous garantissons que l'équipe de Marketing apporte son soutien à tout membre des organes de direction ou collaborateur devant s'exprimer publiquement au nom du Groupe Frulact.

Nous sommes conscients de l'importance des nouveaux outils de communication en ligne, de leur rôle individuel et de l'impact potentiel de toute référence à l'image, au nom ou à la marque du Groupe Frulact. Nous encourageons toutes nos Parties prenantes à utiliser le nom du Groupe Frulact dans ces vecteurs de communication en respectant notre image et nos principes éthiques.

Toutes les situations de désinformation, de calomnie, de dissimulation et de mauvaises pratiques menées à l'encontre du Groupe Frulact et de ses Parties prenantes seront analysées.

Engagement de nos collaborateurs

Chaque fois que nous mentionnerons le Groupe Frulact dans un vecteur de communication, y compris des outils de partage en ligne, y compris à titre personnel, nous nous engageons à :

- garantir le respect, la loyauté, le bon sens et le respect des principes éthiques qui ont toujours caractérisé le Groupe Frulact ;
 - défendre activement la réputation du Groupe Frulact ou de ses collaborateurs.
- Lorsque nous sommes contactés par un média, nous devons au préalable demander l'autorisation de répondre aux questions qui nous sont posées. Lorsque ces demandes ne sont pas faites en temps voulu, nous devons, de manière courtoise et polie, renvoyer les réponses à l'équipe de Marketing, fournissant ses coordonnées.

2. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Engagement du Groupe Frulact

Nous promovons la confidentialité des informations de toutes nos Parties prenantes et nous engageons à en assurer la sécurité et à en limiter l'accès. Nous nous engageons à respecter la législation en matière de confidentialité et de sécurité des informations en vigueur dans chacun des pays où nous sommes présents.

Le Groupe Frulact a mis en place un programme de confidentialité qui permet à

tout le groupe de respecter les règles en la matière dans tous les pays où il est présent, par tous ses collaborateurs et dans toutes leurs relations. Ce

programme définit des devoirs et des droits et nous nous engageons à le faire :

« Garantir la confidentialité de vos données, en les utilisant à des fins légitimes, conformément aux règles juridiques en vigueur et en garantissant vos droits. »

La confidentialité des données (y compris les données à caractère personnel des titulaires respectifs) perdure même après la fin de la relation contractuelle avec la partie prenante, sauf s'il n'y a pas d'obligation légale ou contractuelle.

Engagement de nos collaborateurs

Nous validons toutes les informations que nous communiquons, garantissant ainsi que celles-ci sont crédibles et véridiques.

Nous garantissons la confidentialité de toutes les informations reçues au cours du développement

de notre travail, sauf s'il existe une obligation légale ou contractuelle contraire.

Nous nous engageons à appliquer :

- les principes de confidentialité et de sécurité des informations prévus par la législation ;
- le programme de confidentialité, garantissant ainsi sa conformité dans l'exercice de nos fonctions.

2. PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Engagement du Groupe Frulact

Nous veillons à ce que tous les collaborateurs soient conscients que tous les types de connaissances qu'ils détiennent concernant le développement des produits, des processus opérationnels, des logiciels, des rapports, des études ou de la documentation développée par les collaborateurs dans l'exercice de leur fonction sont la propriété du Groupe Frulact.

Nous nous engageons à évaluer la nécessité d'enregistrer la propriété intellectuelle et industrielle en tenant compte de la finalité à laquelle elle s'applique et en fonction de l'environnement géographique.

En cas de non-respect des droits de propriété intellectuelle du Groupe Frulact des mesures disciplinaires et juridiques peuvent être prises pour protéger le Groupe Frulact.

Engagement de nos collaborateurs

Nous sommes conscients que nous avons accès quotidiennement à des informations privilégiées et confidentielles que nous devons protéger.

Nous sommes conscients que toutes les connaissances que nous produisons en tant que collaborateurs de celui-ci sont la propriété du Groupe Frulact et que nous ne pouvons à aucun moment nous les approprier ou les utiliser pour notre propre bénéfice ou celui de tiers.

Nous nous engageons à obtenir l'autorisation nécessaire avant de transmettre, d'utiliser ou de permettre l'utilisation de ces connaissances par toute personne ou entité extérieure au Groupe Frulact.

Nos devoirs de protection et de réserve à l'égard des connaissances confidentielles obtenues dans le cadre des fonctions que nous exerçons au sein du Groupe Frulact, demeurent, même après la fin de notre collaboration avec le Groupe Frulact.

3. MESSAGE DU CONDUCT COMMITTEE

Nous vous remercions d'avoir lu notre Code d'Éthique et de Conduite. Dorénavant, nous vous demandons de garantir le respect des engagements énoncés dans ce document. Si vous avez un doute et que vous ne trouvez pas la réponse dans ce document, n'hésitez pas à contacter le Conduct Committee car nous serons toujours disponibles pour vous aider. Ensemble, nous contribuerons à un environnement de respect et de valorisation.

DÉCEMBRE 2024

